

BIODIVERSITÉ



Mémento du **GRACIELLE**

Mesure n°9 : Respecter les quotas de pêche en instaurant un moratoire sur la pêche de grand fond

Les océans constituent environ 71% de la superficie terrestre et sont indispensables au maintien de la vie sur Terre. Enjeu de sécurité alimentaire planétaire, ils alimentent des millions de personnes et leur permettent de travailler. D'une façon générale, ils ont un rôle essentiel de régulation du climat et de maintien de la biodiversité. La France possède le deuxième domaine maritime mondial. Mais aujourd'hui, la surpêche, la pollution marine, la pêche illégale et le pillage d'espèces profondes menacent des ressources riches et à préserver d'urgence. La population halieutique rescapée n'est plus en état d'assurer sa propre survie : l'état des stocks de certaines espèces inquiète (thon rouge, cabillaud...). Il est absurde d'attendre d'être confronté à des atteintes irréversibles des écosystèmes marins pour prendre des mesures.

En Europe, la Politique commune des pêches a engendré l'inflation de pêche en encourageant la course aux poissons, véritable surexploitation marine. La politique française est laxiste en terme de suivi des quotas et de choix des engins de pêche. Les flottes de pêche industrielle ont dépassé les limites écologiques des océans. Le pillage illicite au sud de l'océan indien, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie est devenu insupportable. Protéger nos océans, c'est lancer en urgence un Plan de préservation des ressources halieutiques. La prise d'espèces de grand fond, dont les stocks restants ne sont pas connus, doit faire l'objet d'un moratoire immédiat. L'Etat doit adapter les quotas de pêche à la demande, suivant un zonage géographique et avec une approche écosystémique, tout en respectant le principe de précaution. Une gestion durable de la pêche et des écosystèmes marins est en effet nécessaire pour se prémunir de disparitions d'espèces en avalanche. La France doit mettre en place des zones d'exploitation concertées associant autour d'un territoire les acteurs de la filière pêche et des autres usages, qui élaborent ainsi une gestion de proximité durable. Ce sont les bases d'une politique ambitieuse souhaitant placer l'enjeu écologique et économique au même niveau.

